

Conseil Consultatif Régional pour les Eaux du Nord-Ouest

COMITÉ EXECUTIF Mercredi 19 novembre Salle de Conférences Erin Château de Dublin - Irlande 15.35-16.05 h

Sam Lambourn, l'actuel Président Exécutif en fonction, remercie la présence de tous ceux qui assistent à cette réunion et déclare le début de celle-ci.

1. Exposé sur le processus de concours pour la sélection du Président Exécutif du CCR-ANOC

Kristel Adriaenssens, membre du Secrétariat, a rappelé aux membres qu'une procédure de appel d'offres avait été lancée parmi les membres de l'Assemblée générale en vertu de la décision adoptée au Comité Exécutif du 8 octobre 2008. Il est noté aussi que les conditions établis dans l'appel d'offres pour attribuer un contrat de services pour le Président Exécutif du CCR EOS ont été précédemment approuvées par la Commission (voir l'annexe I).

En outre, Kristel informe les membres réélus du nouveau Comité Exécutif qui assistent à la réunion, des résultats obtenus par la Commission d'Évaluation, composée de trois membres élus en accord avec ce qui est établi dans les bases de la procédure approuvée le 8 octobre à Paris, lors de la dernière réunion du Comité Exécutif (voir Annexe I). Les trois membres du Comité Exécutif désignés ont été Bertie Armstrong (Présidente du Groupe de Travail 1), Hugo González (Président du Groupe de Travail 2) et Kara Brydson (représentante de l'ONG environnement). Patricia Comiskey, Alexandre Rodríguez et Kristel Adriaenssens, membres du Secrétariat du CCR-ANOC, ont participé à la réunion de la Commission en question en tant qu'observateurs du processus.

Il a été transmis aux assistants que, suite à la conclusion du délai établi pour la réception des candidatures d'intérêt (31 octobre 2008) prévue dans la procédure de convocation des offres, il a été transmis aux assistants qu'une seule candidature a été reçue et qu'elle correspond à celle de l'actuel Président Sam Lambourn. La Commission d'Évaluation s'est rassemblée le lundi 10 novembre 2008¹ afin d'évaluer si la candidature présentée respectait les conditions minimum établies dans la convocation quant aux critères de sélection² et d'adjudication³.

Résolution: En termes généraux, Sam Lambourn a respecté les conditions minima établies pour la sélection et a obtenu une notation, dans la phase d'adjudication, supérieure aux seuils minimum prévus dans l'évaluation technique. L'offre financière est demeurée dans la valeur maximum des critères financiers. L'évaluation totale et finale a été de 91.6 points sur 100.

¹ La réunion a été célébrée moyennant une conférence téléphonique afin d'épargner des coûts relatifs à la location des salles, au transport et au déplacement des intervenants et autres coûts analogues. La Commission Européenne a été consultée auparavant et elle a approuvé que la Commission de Evaluation se réunisse sous le format de conférence téléphonique.

² L'expérience et la capacité professionnelle préalable liée à cette position sont prises en compte ici.

³ Paramètres d'évaluation: qualité de la candidature (lettre de motivation et disponibilité pour occuper le poste) et proposition financière (montant maximum total du contrat de prestation de services: 60.000 euros).

La Commission d'Evaluation a émis un rapport d'évaluation où Sam Lambourn est proposé comme Président Exécutif du CCR-ANOC pour trois ans (jusqu'à le 30 septembre 2011). La Commission d'Evaluation proposé aussi d'attribuer à Sam le contrat de services pour ce poste. Selon les procédures agréées au Comité Exécutif du 8 Octobre 2008, il est sollicité aux membres Comité Exécutif de procéder à voter.

2. Nomination formelles et élections

- Nomination du Président Exécutif du CCR-ANOC:

Résolution: Les membres présents du Comité Exécutif⁴ ont ratifié par consensus le rapport de la Commission d'Evaluation d'attribuer le contrat de provision de services pour le Président Exécutif du CCR EOS à Sam Lambourn jusqu'à le 30 Septembre 2011. Sam Lambourn est par conséquent formellement nommé Président Exécutif du CCR-ANOC jusqu'à cette date.

- Election du/des Vice-président(s)

Le Secrétariat demande à **Jacques Pichon** (Premier Vice-président), à **Hugo González** (Deuxième Vice-président) et à **Helen McLaghlan** (Troisième Vice-présidente) s'ils seraient intéressés de se présenter à la réélection de leurs fonctions pour une période additionnelle de trois ans. Les trois confirment leur intérêt de continuer à exercer leurs fonctions respectives⁵. Le forum à de nouvelles candidatures est ouvert mais plus aucune ne se produit.

Résolution: Les membres présents du Comité Exécutif approuvent à l'unanimité la poursuite des fonctions des trois Vice-présidents du CCR-ANOC.

- Représentation des CCR au Conseil d'Administration de l'Agence Communautaire du Contrôle de Pêche (ACCP)

Le Président Exécutif explique la requête formelle de consultation envoyée de la part de l'Agence Communautaire du Contrôle de Pêche le 3 octobre, dans laquelle il est sollicité aux différents CCR de prendre une décision sur l'intervalle de périodicité pour le mandat du représentant unique des CCR qui doit être présent au Conseil d'Administration de l'Agence (qui se réunit semestriellement). La représentante de la Commission Européenne, Isabelle Viallon, éclaircit que tous les CCR possèdent en permanence un représentant dans le Comité Consultatif de l'ACCP, et que cette consultation se réfère uniquement au Conseil d'Administration, où tous les CCR doivent être représentés par un seul membre du Comité Consultatif.

Résolution: Les membres présents du Comité Exécutif élisent à l'unanimité le choix d'établir un mandat renouvelable d'une durée d'un an parmi les représentants (Président ou Vice-président/s) des différents CCR. Il est convenu que le Secrétariat transmettra cet accord au personnel compétent de l'Agence Communautaire du Contrôle de Pêche dans les prochaines semaines.

⁴ Quatorze membres présents dans la salle et Jacques Pichon, qui communique par écrit au Secrétariat son soutien à la candidature de Sam.

⁵ Jacques Pichon, dans un communiqué par écrit préalable à la réunion remis au Secrétariat, Hugo González en personne et Helen McLaghlan par l'intermédiaire de Iwan Ball, le représentant du WWF qui la remplace pendant sa absence.



Autres thèmes / questions variées

Il n'existe pas d'autres thèmes à l'ordre du jour

Clôture

La session est levée à 16h05.

ANNEXE 1

PROCÉDURE DE SÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CCR EOS

- 1. Introduction**
- 2. Procédure**

ANNEXE A. CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE POSTE DE PRÉSIDENT DU CCR EOS

- A1 Objet**
- A2 Description du poste**
- A3 Critères de sélection**
- A4 Critères d'attribution**
 - A4.1 Qualité du candidat**
 - A4.2 Évaluation financière**
 - A4.3 Évaluation globale des candidats**

ANNEXE B. FORMULAIRE DE CANDIDATURE ET MODÈLES

- B1 Formulaire de candidature**
- B2 Modèle relatif aux critères de sélection**
- B3 Modèles relatifs aux critères d'attribution**
- B4 Modèle relatif à l'offre financière**

PROCÉDURE DE SÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CCR EOS

1. Introduction

Conformément à l'article 41 du Règlement intérieur, le Président du CCR est proposé puis élu par les membres du Comité exécutif, par consensus. Le Président peut être un membre du Comité exécutif ou être élu parmi les membres de l'Assemblée générale.

Conformément à l'article 11 du Règlement intérieur, les membres peuvent prendre part à la proposition de candidats pour le poste de Président du Comité exécutif.

Le premier Président du CCR EOS, Sam Lambourn, a été élu lors de la réunion du Comité exécutif tenue le 30 septembre 2005, les vice-présidences revenant à Jacques Pichon, à Hugo González et à Helen Mc Lachlan. Les procédures internes n'établissent pas de durée déterminée pour ce poste. Cependant, le contrat du Président arrivant prochainement à échéance et le Comité exécutif étant désigné pour une période de trois ans, il apparaît opportun que le Comité exécutif nouvellement désigné (ré)élise le Président le 19 novembre 2008.

La rémunération du Président est considérée comme dépense éligible uniquement à compter du quatrième exercice budgétaire, moment à partir duquel elle sera cofinancée par la subvention communautaire, si le Président est engagé en tant qu'agent ou dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Selon la CE, un appel à candidatures doit être lancé lorsqu'il est prévu que la rémunération du Président dépasse 5 000 € pour une période préalablement définie. Le principe de base qui régit l'attribution de ce genre de contrat est celui de l'offre compétitive.

Afin d'assurer à tous les candidats un traitement égal, qu'ils sollicitent ou non une rémunération pour les services fournis, le Secrétariat du CCR EOS propose d'engager la procédure d'appel à candidatures indiquée ci-après et recommande, dans ce cas, de conjuguer les règles internes du CCR EOS relatives à l'élection du Président du CCR et les principes applicables aux marchés publics.

Nous proposons de publier un appel à candidatures négocié avec au moins cinq candidats, **le montant maximum du contrat de prestation de services s'élevant à 60 000 euros** (montant qui comprend une rémunération estimée à 45 000 € pendant une période de trois ans et le remboursement de tous les frais de déplacement pendant une période de trois ans, estimé à 15 000 €). Si aucun des candidats intéressés ne souhaite toucher une rémunération, une procédure d'élection simple sera suivie lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, le 19 novembre.

La procédure décrite ci-après a été approuvée au Comité exécutif lors de sa réunion, le 8 octobre.

2. Procédure

1. À la suite de la réunion du Comité exécutif du 8 octobre, le Secrétariat du CCR EOS publiera un appel à candidatures en vue d'identifier, parmi les membres de l'Assemblée générale (57 membres), les candidats appropriés pour le poste de Président. Tous les candidats recevront un document intitulé «*Conditions spécifiques de l'appel à candidatures pour la sélection du Président du Comité exécutif du CCR EOS* » (voir Annexe A), ainsi qu'une note explicative comprenant des informations générales et une description de la procédure. Les candidats intéressés devront adresser leur réponse au Secrétariat du CCR EOS avant le 31 octobre.

2. Pour pouvoir se porter candidat à ce poste, les membres intéressés DOIVENT remplir le formulaire de candidature (annexe B.1) et les autres formulaires figurant en annexe B. Les informations demandées dans le formulaire de l'annexe B.2. relatif aux critères de sélection concernent l'expérience des candidats à des postes similaires. Seuls les candidats ayant satisfait aux critères de sélection seront retenus pour une évaluation postérieure.

Les candidats devront également préciser les raisons pour lesquelles ils souhaitent occuper le poste de Président, ainsi que leur niveau de disponibilité pour présider les réunions, conformément à l'annexe B.3.

Les candidats devront également remplir le modèle de formulaire relatif à l'offre financière figurant en annexe B.4.

La liste des candidats sera communiquée à l'Assemblée générale.

3. Un Comité d'évaluation indépendant, composé d'au moins trois membres du Comité exécutif, évaluera les candidatures et attribuera une note aux candidats (voir le système de notation en annexe A). Des membres du Secrétariat du CCR EOS participeront au Comité d'évaluation en tant qu'observateurs. Les membres du Comité exécutif, à l'exception de ceux qui se présentent au poste de Président, sont invités à siéger au Comité d'évaluation indépendant. Si plus de trois membres se portent candidats, le Directeur du CCR EOS arrêtera la composition définitive du Comité d'évaluation. Le Comité d'évaluation devra se réunir le jour précédant la réunion de l'Assemblée générale et du Comité exécutif, prévue le 19 novembre.

4. Le Comité d'évaluation rendra compte au Comité exécutif et informera ses membres du résultat de l'évaluation; les membres auront connaissance du classement des candidats mais pas des notes finales (les candidats pourront obtenir communication de leurs notes s'ils le souhaitent).

5. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée après évaluation sera proposé pour le poste de Président du CCR, cette proposition devant être approuvée par le Comité exécutif par consensus.

6. Si le Comité exécutif ne parvient pas à un consensus sur l'approbation de la proposition du Comité d'évaluation, il sera procédé à une nouvelle élection sans tenir compte des résultats de l'évaluation. Si la demande de rémunération du candidat élu porte sur un montant supérieur à € 5 000 pour une période de trois ans, cette rémunération sera considérée comme dépense non éligible et le budget ainsi que le programme de travail quadriennal du CCR EOS seront modifiés en conséquence.

Annexe A

Conditions spécifiques d'attribution du contrat pour le poste de Président du CCR EOS

A1. Objet

Il s'agit d'une procédure négociée, applicable aux candidats ayant reçu les «Conditions spécifiques de l'appel à candidatures pour la sélection du Président du CCR EOS». Le montant maximum de ce contrat de prestation de services s'élèvera à 60 000 €, y compris les frais de déplacement pendant une période de trois ans (montant estimé à 5 000 €par an).

Le nombre estimé de jours de travail pendant une période d'un an est le suivant :

Préparation des réunions du Comité exécutif : minimum 1 jour par réunion
Préparation de réunions autres que celles du Comité exécutif : minimum 1 jour par réunion
Participation à des réunions au nom du CCR EOS : minimum 3 jours par an
Présidence des réunions du CCR EOS : minimum 3 jours par an
Activités courantes : minimum 2 jours par mois

A2. Description du poste :

- Conformément à l'article 7.5 de la Décision du Conseil du 19 juillet 2004, le Président agira de façon impartiale
- Sa principale mission consistera à diriger les travaux du Comité exécutif du CCR EOS, à préparer ses réunions, en liaison avec le Secrétariat, et à présider ses réunions
- Le Président sera chargé des contacts avec la Commission européenne et avec toute autre organisation importante, telles que le CIEM, et les autres conseils consultatifs régionaux
- Le Président aura une position impartiale, indépendante des divers intérêts représentés au CCR EOS, et n'aura pas de droit de vote
- Le Président sera désigné pour une période de trois ans, qui débutera le 30 octobre 2008 et s'achèvera le 29 septembre 2011
- Le Président parlera au nom du CCR et sera en charge des relations avec les États membres, la Commission européenne, le public et les médias pour toutes les questions relatives aux activités habituelles du CCR, de son Comité exécutif et de ses Groupes de travail
- Le Président du CCR assurera la liaison avec le Secrétariat pour toutes les questions administratives et celles ayant trait aux services courants fournis au CCR, à son Comité exécutif et à ses Groupes de travail
- Les relations avec les États membres, la Commission européenne, le public et les médias seront coordonnées par le Secrétariat



- Le Président du CCR désignera, conjointement avec le Comité exécutif, les membres des Groupes de travail
- Le Président rendra compte annuellement à l'Assemblée générale du CCR

A3. Critères de sélection (voir modèles figurant dans les annexes B.1. et B.2.)

Pour pouvoir postuler, les membres intéressés DOIVENT remplir le formulaire de candidature joint en annexe B.1. Ils doivent en outre remplir le modèle de formulaire joint en annexe B.2., dans lequel ils fourniront des informations sur leur expérience à des postes similaires. Le niveau d'expérience professionnelle exigé est de 3 ans minimum (en total) à un poste de Président, dans au moins 2 organisations liées à la pêche ou au milieu marin, d'un nombre minimum de 3 réunions présidées par an, rassemblant au moins 20 participants, et d'au moins 2 références. Seuls les candidats ayant satisfait aux critères de sélection seront retenus pour une évaluation postérieure.

A4. Critères d’attribution (voir les modèles figurant dans les annexes B.3. et B.4.)

Le contrat sera attribué sur la base des critères d’attribution définis ci-après et qui permettent d’apprécier le meilleur rapport qualité prix.

A.4.1. Qualité du candidat

Un maximum de 100 points pourra être attribué à la qualité du candidat. Les critères d’évaluation de cette qualité sont les suivants :

	À fournir	Niveau minimum	Maximum	Seuil
Critère n° 1 : remplissez le modèle de formulaire B.3.1.	Texte rédigé exposant les raisons pour lesquelles vous souhaitez occuper le poste de Président du CCR EOS. Décrivez les objectifs ou résultats que vous souhaiteriez atteindre pendant votre présidence et précisez les moyens que vous mettrez en œuvre pour y parvenir ; 500 mots maximum		55	35
Critère n° 2 : remplissez le modèle de formulaire B.3.2.	Précisez le temps que vous pouvez consacrer à la fonction de Président. Cette information doit être formulée dans les termes requis (par exemple, nombre d’années dans la case 1, de jours par an dans la case 2 et de jours par mois dans la case 3, nombre de jours par mois pour la préparation des réunions. L’attribution sera effectuée sur la base des chiffres fournis.	En fonction pour au moins 3 ans ; présidence d’au moins 3 réunions par an ; participation à au moins 3 réunions au nom du CCR EOS ; au moins 2 jours par mois consacrés au travail en liaison avec le Secrétariat ; et au moins 1 jour pour la préparation des réunions auxquelles le Président participera au nom du CCR EOS	45	30

Seuls seront retenus pour l’évaluation financière les candidats ayant obtenu le nombre minimum de points requis pour chacun des critères d’évaluation de la qualité et une note minimale de 65 sur 100.

A.4.2. Évaluation financière

L'évaluation financière des offres des candidats ayant passé avec succès l'examen de qualité sera effectuée en calculant l'indice de prix de la façon suivante : (prix le plus bas/prix proposé par le candidat) x 100.

Rémunérations pour chaque fonction	Nombre de jours pendant une période d'un an	Prix
Rémunération journalière correspondant à la présidence des réunions du Comité exécutif	Nombre estimé de jours : X	
Rémunération journalière correspondant à la préparation des réunions du Comité exécutif	Nombre estimé de jours : X	
Rémunération journalière correspondant à la préparation d'autres réunions	Nombre estimé de jours : X	
Rémunération journalière correspondant à la participation à d'autres réunions au nom du CCR EOS	Nombre estimé de jours : X	
Rémunération journalière correspondant aux fonctions de liaison avec le Secrétariat pour traiter les affaires en cours du CCR EOS	Nombre estimé de jours : X	

Le coût annuel de l'offre sera calculé en additionnant les produits des multiplications : nombre de jours par prix journalier pour chaque fonction.

A.4.3. Évaluation globale des candidats

Le calcul effectué pour déterminer le candidat offrant le meilleur rapport qualité prix, avec pondération des critères de qualité technique et de prix de l'offre, consistera à multiplier :

- le résultat de l'évaluation technique (nombre de points) par 0,7
- le résultat de l'évaluation financière (indice de prix) par 0,3

Ces deux résultats seront additionnés et le candidat ayant obtenu la note la plus élevée à la fin du processus sera proposé au Comité pour approbation par consensus de sa candidature le 19 novembre.



Annexe B Formulaire de candidature et modèles

B. 1. Formulaire de candidature

Formulaire de candidature devant être rempli par tous les candidats

Nom : _____

Adresse : _____

Courrier électronique : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Par la présente, je déclare que les informations ci-jointes sont exactes et conformes à la réalité.

.....

Date et signature du candidat

B.2. Modèle relatif aux critères de sélection

Décrivez l'expérience que vous avez acquise à un poste de Président. Précisez clairement le/les organisme/s dont vous avez assumé la présidence, la nature de votre activité professionnelle, la durée d'exercice de vos fonctions de président, les dates de début et de fin de cette période et les responsabilités attachées à votre fonction de Président.

Seuls les candidats ayant satisfait aux critères de sélection seront retenus pour une évaluation postérieure.

	NIVEAU MINIMUM	1	2	3	4
Nom de l'organisation	Minimum de 2 organisations				
Nature de l'activité professionnelle	En rapport avec le secteur de la pêche ou le milieu marin				
Nombre moyen de membres de l'organisation					
Nombre d'années passées à la présidence	Au moins 3 en total				
Date de début (mois, année)					
Date de fin (mois, année)					
Nombre moyen de réunions présidées chaque année	Au moins 3				
Nombre moyen de participants à chaque réunion	Au moins 20 participants à chaque réunion				
Décrivez la façon dont les accords ont été obtenus lors de ces réunions					
Décrivez vos obligations et responsabilités en tant que Président					



Informations complémentaires que vous souhaitez apporter sur l'expérience décrite ci-dessus. Le texte ne doit pas dépasser 500 mots

Fournissez **au moins 2 références** avec lesquelles nous pouvons entrer en contact pour vérifier les informations ci-dessus.

	Référence 1	Référence 2	Référence 3
Nom			
Fonction			
Adresse			



B.3. Modèles relatifs aux critères d'attribution

B.3.1. Expliquez les raisons pour lesquelles vous souhaitez occuper le poste de Président du CCR EOS. Précisez les objectifs ou résultats que vous souhaitez atteindre pendant votre présidence du CCR EOS ainsi que les moyens que vous mettrez en œuvre pour y parvenir.

Le texte ne doit pas dépasser 500 mots

B.3.2. Le modèle ci-dessous permet de connaître votre disponibilité pour exercer la Présidence du CCR EOS

Nombre d'années pendant lesquelles vous acceptez d'occuper le poste	Au moins 3 ans	
Nombre de jours par an que vous pourrez consacrer à la présidence de réunions	Au moins 3 jours pour la présidence des réunions	
Nombre de jours que vous pourrez consacrer à la participation à des réunions au nom du CCR EOS	Participation à au moins 3 réunions	
Nombre de jours par mois que vous pourrez consacrer au travail en liaison avec le Secrétariat pour traiter les affaires en cours du CCR EOS	Au moins 2 jours par mois	
Nombre de jours que vous pourrez consacrer à la préparation des réunions du Comité exécutif	Au moins 1 jour par réunion	
Nombre de jours que vous pourrez consacrer à la préparation de réunions autres que celles du Comité exécutif	Au moins 1 jour par réunion	

B.3. Modèle relatif à l'offre financière

Veillez remplir le tableau de rémunérations ci-dessous.
Les rémunérations doivent être exprimées en euros.

	Par année			Par période de Contrat	
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
Rémunérations pour chaque fonction	Nombre de jours pendant une période d'un an	Prix par jour	Total (nombre de jours x prix/jour)		
Rémunération journalière correspondant à la présidence des réunions du Comité exécutif (minimum 3 par an)					
Rémunération journalière correspondant à la préparation des réunions du Comité exécutif (minimum 3 par an)					
Rémunération journalière correspondant à la participation à des réunions au nom du CCR EOS (minimum 3 par an)					
Rémunération journalière correspondant à la préparation de réunions autres que celles du Comité exécutif (minimum 3 par an)					
Rémunération mensuelle correspondant aux fonctions de liaison avec le Secrétariat pour traiter les affaires en cours du CCR EOS (minimum 2 par mois = 24 jours/an)					
TOTAL (coût annuel de l'offre)	-	-			